



Pommier / Poirier

N°10
13/04/2023



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Sud
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/AA »*



Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Pommier – Poirier




































- **Tavelure** : le potentiel de spores projetables est important et le risque pourrait être élevé avec l'épisode pluvieux en cours.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité est en cours.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque d'éclosions débute.
- **Carpocapse des pommes** : les pièges doivent être en place, la première capture a été enregistrée.
- **Hoplocampe** : le vol est en cours.
- **Acariens rouges** : les éclosions se poursuivent.
- **Période de floraison** : voir la note sur l'arrêté relatif à la protection des abeilles à la fin du bulletin.

• Données météorologiques

Depuis le dernier bulletin, les températures moyennes sont progressivement remontées et ont été supérieures aux moyennes de saison de 1.5 à 3°C entre le 9 et le 11 avril. De faibles pluies (0.2 à 4.2 mm) sont intervenues localement les 10 et 11 avril et des averses sont enregistrées depuis le 12 avril.

Pour cette fin de semaine, des températures moyennes proches à inférieures aux valeurs de saisons et des conditions humides et venteuses sont annoncées. A partir du milieu de semaine prochaine les températures devraient repasser au-dessus des valeurs de saison.

Prévisions du 14 au 20 avril (source : MétéoFrance)

	VENDREDI 14	SAMEDI 15	DIMANCHE 16	LUNDI 17	MARDI 18	MERCREDI 19	JEUDI 20
Ste Livrade sur Lot (47)	 7° / 16° ▶ 30 km/h 55 km/h	 8° / 19° ▲ 30 km/h 50 km/h	 3° / 18° ▼ 15 km/h	 5° / 19° ▼ 15 km/h	 6° / 20° ▼ 10 km/h	 7° / 21° ▼ 15 km/h	 9° / 23° ▼ 15 km/h
Pompignac (33)	 8° / 15° ▶ 30 km/h 55 km/h	 8° / 17° ▼ 20 km/h	 5° / 19° ▼ 15 km/h	 6° / 19° ▼ 15 km/h	 7° / 20° ▲ 15 km/h	 7° / 21° ▼ 15 km/h	 8° / 23° ▼ 15 km/h
Bergerac (24)	 5° / 15° ▼ 25 km/h 55 km/h	 7° / 18° ▲ 25 km/h 40 km/h	 3° / 19° ▼ 15 km/h	 5° / 19° ▼ 15 km/h	 5° / 21° ▲ 15 km/h	 5° / 21° ▼ 15 km/h	 7° / 23° ▼ 15 km/h
Jonzac (17)	 7° / 15° ▶ 30 km/h 60 km/h	 7° / 16° ▲ 25 km/h 40 km/h	 4° / 18° ▲ 10 km/h	 6° / 18° ▲ 20 km/h	 7° / 19° ▲ 15 km/h 40 km/h	 7° / 20° ▲ 15 km/h	 8° / 21° ▼ 15 km/h
Orthez (64)	 6° / 16° ▶ 30 km/h 55 km/h	 8° / 17° ▶ 20 km/h	 4° / 20° ▲ 15 km/h 40 km/h	 5° / 19° ▲ 10 km/h	 6° / 19° ▲ 10 km/h	 6° / 21° ◀ 15 km/h	 7° / 24° ◀ 15 km/h

• Stades phénologiques

Pommier :

En Lot-et-Garonne : stade E2-F à début F2 pour Canada et Golden ; stade F à F2 pour Chantecler ; stade F2 pour Gala ; stade F2-G à début H pour Granny et Pink Lady ; stade G à H pour Braeburn.

En Gironde : stade E2-F pour Golden ; stade F à début F2 pour Chantecler et Gala.

En Dordogne centrale: stade E2-F pour Golden ; stade F-F2 pour Canada ; stade F2 pour Chantecler ; stade F2-G pour Gala et Granny.

En Charentes : stade E-E2 pour Golden ; stade E2 pour Canada ; stade E2-F pour Chantecler et Gala ; stade F2 pour Granny et Pink Lady.



Stade E2

« Les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 59)



Stade F

« Première fleur » (BBCH 60)



Stade F2

« Pleine floraison » (BBCH 64)



Stade G

« Chute des premiers pétales » (BBCH 65)



Stade H

« Chute des derniers pétales » (BBCH 67)

Poirier :

En Lot-et-Garonne : stade F2 pour Comice et Conférence ; F2-G pour William's ; stade G à H pour Passe Crassane et Harrow Sweet.

En Gironde : stade F-F2 pour William's ; stade F2 pour Comice ; stade F2-G pour Passe Crassane.

En Charentes : stade E2-F pour Conférence ; stade F pour Comice ; stade G pour William's.



Stade E2

« Les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 59)



Stade F

« Première fleur » (BBCH 60)



Stade F2

« Pleine floraison » (BBCH 64)



Stade G

« Chute des premiers pétales » (BBCH 65)



Stade H

« Chute des derniers pétales » (BBCH 67)

• Tavelure

Le suivi des projections d'ascospores de tavelure réalisé avec le capteur de type Burkard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde n'a montré aucune projection lors des faibles pluies (1 mm) qui sont intervenues les 10 et 11 avril. Sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne le suivi réalisé au moyen de lames a mis en évidence de faibles projections lors de la pluie (1.5 mm) du 12 avril.

Selon les données issues du **modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®**, des contaminations de niveau « léger » ont pu avoir lieu localement lors des petites pluies des 10-11 avril notamment sur les secteurs de la Gironde et des Charentes.

D'après le modèle, nous sommes dans la période où la maturation des périthèces est importante. Le stock de spores projetables progresse actuellement de 2 à 3 % par jour. En fonction de la dernière pluie, le potentiel de spores projetables oscille, à ce jour, entre 2 et 6 % du stock annuel.

Stations Météo	Période d'humectation			Contamination (Gravité*)
	Date début	Date fin		
33	Pompignac	10/04	11/04	Légère
16	Le Tâtre	10/04	11/04	Légère
17	St Sigismond de Clermont	10/04	11/04	Légère

* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

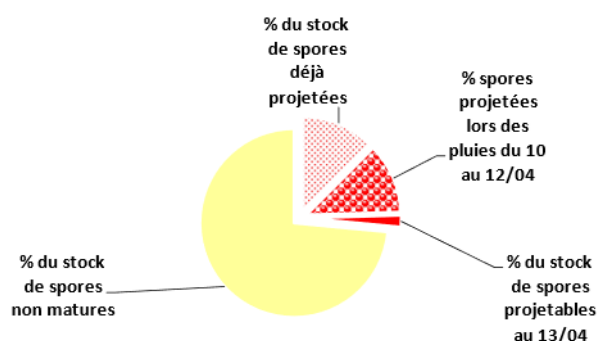
Dans de nombreux cas, le stock de spores projetables à ce jour est probablement plus important car les faibles précipitations enregistrées en ce début de semaine n'ont vraisemblablement pas permis de projeter l'intégralité du stock de spores projetables annoncé par le modèle.

Le modèle RIM-Pro® prévoit un risque extrême pour la période pluvieuse des 13-15 avril.

Evaluation du risque

Le potentiel de spores projetables est important. **Le risque tavelure pourrait être élevé** avec la perturbation pluvieuse en cours si les durées d'humectation sont suffisamment longues.

Maturation et projections d'après le modèle



Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

• Oïdium

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommier, seules les jeunes feuilles sont sensibles, elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Sur arbres touchés en 2022, des symptômes (liés aux infections de l'année dernières) sont observés.

Evaluation du risque

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium s'effectue en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés en 2022.



Oïdium

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Mesures prophylactiques :

Elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux oïdiés qui constituent l'inoculum de départ.

• Feu bactérien

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison et de pousse) est en cours.

Les températures enregistrées le 9 avril (parfois supérieures à 24°C) ont pu être favorables aux infections. Les températures annoncées pour les prochains jours ne sont pas favorables, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faudra rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse si les conditions climatiques s'avéraient favorables au développement de la maladie. Des contrôles visuels seront indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations.

Le marquage des zones touchées au moyen de repères type « ruban de chantier » permet de suivre l'évolution des foyers. Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.

• Rugosité

La période de sensibilité à la rugosité débute au stade E-E2 « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57-59) et s'achève 8 semaines plus tard. Des périodes froides et humides au moment de la floraison et jusqu'à la nouaison favorisent l'apparition de rugosité.

Evaluation du risque

La gestion de parcelles doit s'effectuer en tenant compte des conditions climatiques, de la sensibilité variétale et de la gestion de la nouaison.

• Botrytis de l'œil

Le Botrytis de l'œil se manifeste par une tache brune au niveau de l'œil de la pomme. La contamination des fruits a lieu au moment de la chute des pétales. Le champignon évolue très lentement jusqu'à l'enrichissement du fruit en sucre et les symptômes ne commencent à s'exprimer qu'en été.

Des périodes pluvieuses prolongées au moment de la floraison et de la chute des pétales, augmentent les risques de contaminations.

Evaluation du risque

Les conditions humides annoncées pour cette fin de semaine pourraient être favorables.

• Black Rot

Les symptômes sur fruits (taches noires et fermes devenant marron foncées) ne sont visibles qu'à l'approche de la récolte. Les variétés Chantecler, Fuji, Gala et Braeburn y sont très sensibles.

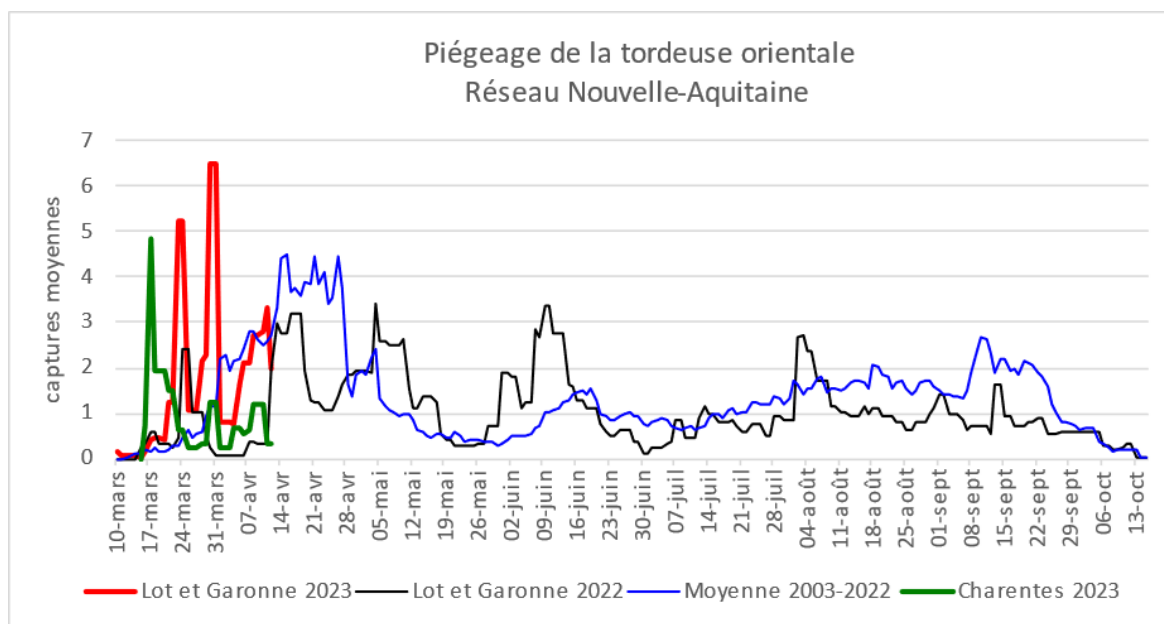
Des pluies combinées à des températures comprises entre 20 et 25°C au moment de la chute des pétales (stade G-H (BBCH 65-67)) sont favorables aux infections primaires.

Evaluation du risque

Les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours ne sont pas favorables.

• Tordeuse orientale du pêcher

Sur notre réseau de piégeage le vol se poursuit avec des prises assez régulières.

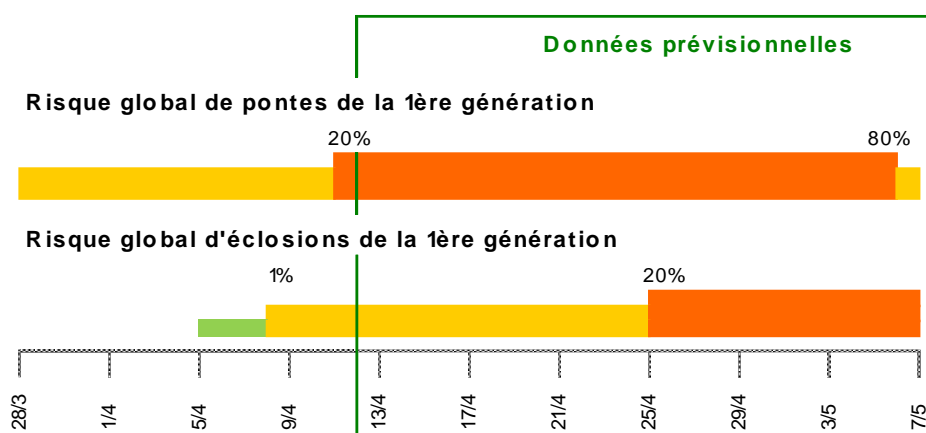


Données de modélisation : selon les données du modèle tordeuse orientale DGAL-ONPV/INOKI®, à ce jour, 20 à 26 % du potentiel de pontes et 2 à 4 % du potentiel d'éclosions de la première génération auraient été réalisés. Avec une hypothèse de températures conformes aux normales de saison pour les jours à venir, les pontes pourraient rester soutenues jusqu'aux 5-8 mai et les éclosions pourraient s'intensifier à partir des 23-27 avril.

Evaluation du risque

La période à risque d'éclosions a débuté. Les éclosions pourraient s'intensifier à partir des 23-27 avril.

Données de modélisation Tordeuse orientale



B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)). La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier.

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

• Carpocapse des pommes

L'émergence du premier papillon a été observée cette semaine dans notre cage d'élevage située en Lot-et-Garonne et la première capture a été enregistrée en ce milieu de semaine en Gironde.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, les pièges à phéromones doivent être en place.

Evaluation du risque

La période à risque vis-à-vis des pontes débutera lorsque les températures crépusculaires seront supérieures à 15°C pendant 2 jours consécutifs avec des conditions sèches.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles vis-à-vis du carpocapse des pommes peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)). La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol.

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

• Tordeuses de la pelure

Dans nos parcelles de référence nous n'avons pas noté la présence de tordeuses de la pelure mais quelques dégâts de chenilles défoliatrices sont observés.

Evaluation du risque

La période de reprise d'activité des larves est en cours.

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses de la pelure doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur au printemps. Le contrôle visuel porte sur 500 bouquets floraux soit 10 bouquets sur 50 arbres.

Seuil indicatif de risque : 5% d'organes occupés par une larve.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)). Combinée à la confusion carpocapse des pommes, la mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol de ce dernier.

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de Capua (*Adoxophyes orana*) et Pandemis (*Pandemis heparana*), les pièges à phéromones sont à installer à partir du début de semaine prochaine.

Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.
- Pour Pandemis : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

A cette période de l'année, une autre tordeuse, la tordeuse de l'œillet (*Cacoecimorpha pronubana*) peut être capturée dans les pièges. Elle se différencie de Pandemis par la couleur orangée du dessous de ces ailes (cf. photo ci-après). Soyez donc attentifs lors du relevé des pièges afin de ne pas comptabiliser ces papillons.



Capua



Pandemis



Pandemis



Tordeuse de l'œillet

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47) (Crédit Photo : Inra.fr)

(Crédit Photos : D. Racofier – FREDON NA)

• Hoplocampe

Sur notre réseau de piégeage, le vol est en cours.

Pour l'hoplocampe du pommier, le seuil approximatif à partir duquel, le risque de pontes est important est fixé à un total de 20 à 30 captures par piège depuis le début du vol. Pour l'hoplocampe du poirier, il n'existe pas de seuil déterminé sur la base du piégeage.

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.

• Puceron cendré du pommier

En parcelles non traitées, les colonies se développent.

Dans les parcelles où une gestion spécifique contre ce ravageur a été mise en œuvre de rares foyers sont observés.

Evaluation du risque

La période à risque est en cours.

Seuil indicatif de risque : la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.



Hoplocampe du pommier

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Dégât de puceron cendré

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)



Résistances aux produits de protection des plantes :

Suite à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, **des dérives de sensibilité vis-à-vis de la substance active flonicamide ont été détectées en laboratoire.** Cela ne se traduit pas nécessairement pas une baisse d'efficacité en verger, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements au flonicamide.

• Puceron lanigère

La reprise d'activité du puceron lanigère est en cours. Un début de migration sur les jeunes organes est observé dans les parcelles à forte pression.

Des adultes de l'hyménoptère parasitoïde de puceron lanigère *Aphelinus mali* sont observés. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère, il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

• Punaises phytophages

Certaines espèces de punaises sont susceptibles de causer des dégâts sur pommiers et poiriers. Les piqûres réalisées sur jeunes fruits entraînent des déformations caractéristiques (avec méplat au fond de la cuvette) donnant un aspect bosselé au fruit.

En parcelles, la reprise d'activité des punaises débute, des punaises telles que *Palomena prasina* ont été observées cette semaine.

Evaluation du risque

La gestion des parcelles s'effectuera en fonction des dégâts observés l'année précédente ou des observations réalisées (frappages) entre la fin de la floraison et début mai.



Palomena prasina

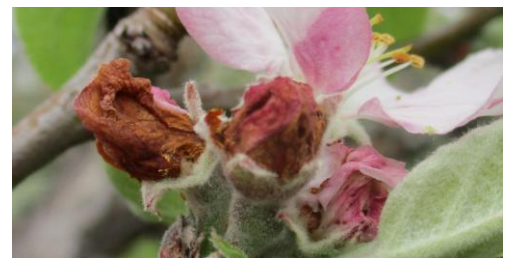
(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Seuil indicatif de risque : présence.

 **Consultez la fiche « [Punaises phytophages](#) » du Guide de l'Observateur**

• Anthonome du pommier

En parcelles sensibles, les dégâts d'anthonome du pommier sont actuellement visibles : les fleurs ne s'ouvrent pas, brunissent, prennent l'aspect d'un clou de girofle et une larve peut être observée à l'intérieur des boutons desséchés.



Dégâts d'anthonome

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Psylle du poirier

En parcelles de référence, des larves âgées sont actuellement observées au niveau des corymbes.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables.

La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius*) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

• Phytopte du poirier

En parcelles de référence, des symptômes (petites galles rouges sur les jeunes feuilles et parfois sur les boutons floraux) sont observés.

Evaluation du risque

Période d'observation des dégâts.

Mesures prophylactiques :

Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter leur présence. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.



Dégâts de phytophages cécidogènes

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont en augmentation.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers.

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

• Tigre du poirier

Le tigre du poirier *Stephanitis pyri* est un ravageur secondaire qui peut engendrer des dégâts importants en parcelles de pommiers et de poiriers conduites en agriculture biologique. Les feuilles sont décolorées face supérieure et sont souillées par des excréments de couleur noire face inférieure. Les piqûres réalisées par les larves et les adultes entraînent le dessèchement et la chute des feuilles. Les dommages les plus importants ont lieu en été par temps chaud et sec.

Le tigre hiverne au stade adulte. La période de ponte débute à partir du mois de mai, les œufs sont insérés dans les cellules de la face inférieure des feuilles et sont recouverts d'excréments.

La reprise d'activité du tigre du poirier est en cours en parcelle de pommiers à forte pression. Les premiers adultes sont observés sur feuilles.



Adulte de tigre du poirier

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Acariens rouges

Les éclosions d'œufs d'acariens rouges se poursuivent. Selon nos simulations, le stade 80% pourrait être atteint à partir des 17-20 avril.

Seuil indicatif de risque : en saison, le seuil est de 40 % de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60 % sur pommier. En présence d'auxiliaires (au minimum 30% de feuilles occupées par des phytoséiides), ce seuil peut être porté jusqu'à 80 %.

• Auxiliaires

Des syrphes (adultes, pontes et jeunes larves) et des cantharides sont régulièrement observés à proximité des foyers de pucerons.



Larves de syrphes dans un foyer de pucerons

(Crédit Photos : E. Marchesan – FREDON 47)

• Période de floraison

La présence d'abeilles est régulièrement observée cette semaine dans les parcelles en floraison.

L'[arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#), abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Une note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 est disponible sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles](#)

Fiche pratique « Vergers » pour comprendre la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" : [Fiche vergers](#)



Abeille sur fleur de pommier

(Crédit photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Guide fruits à pépins

Guide de l'observateur Fruits à pépins pour vous aider

Un Guide de l'Observateur fruits à pépins a été édité par le réseau des BSV Arboriculture fruitière Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de [fiches générales](#) qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de [fiches individuelles par bio-agresseur](#) qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène** : [Guide observateur fruits à pépins](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Arvitec, CDA 17, CDA 24, CDA 47, FREDON 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Les 3 domaines, SAPA Rouquette, SCICA Castang

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".